

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de BRÉZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.10.2014

PRESENTS : 14

M. GELAS Gilles — Mme DEMARCQ Valérie - M. ROUDET Didier- Mme BOUCHET Véronique - M. LUC-PUPAT Hervé– Mmes LESAFFRE Sylvie, PETIT Denise, PARADIS Angélique, BARDIN Christelle Mrs- PRESUMEY Denis - Jean-David BARBE, – Mmes CHAROUD Patricia, BALMAIN Yolande-

ABSENTS EXCUSES : 4

Mme Audrey PERRIN – Mr Sylvain LEYGNIER – Mr Michel AMAT – Mr Frédéric ESTIENNE

POUVOIRS : 3

A été élue secrétaire de séance : Mme Angélique PARADIS

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2014, l'ordre du jour est abordé.

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE (délibération 2014.60) :

Afin de financer la construction de la salle socio-culturelle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune devra avoir recours à l'emprunt pour un montant de 1 050 000 €. Des demandes auprès des organismes bancaires ont été effectuées (durée du prêt 20 ans) pouvant se résumer comme suit :

ORGANISMES	dossiersFrais	Echéances		taux	COUT TOTAL	Echéance rapprochée annuelle	taux	COUT TOTAL
		Annuelle	trimestrielle					
Caisse d'Epargne	1050.00	68 120.33 (2.62%)	16 858.06	2.59	1 346 644.80 (Avec échéances trimestrielles)	66 116.25 € (échéance 25.07.2015)	2.43	1 322 325.00 €
Caisse des dépôts (pour 1 000 000 €)	600.00	Taux : LIVRET A + 1 % - Périodicité trimestrielle – prévision taux sur une projection de 20 ans : 2.40 %						
C.A.C.E.	3150.00			2.52	1 349 320.71	67 466.04	2.52	1 349 320.71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 1 050 000 €
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Taux d'intérêt : 2.43 %
 - Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté soit 1 050.00 €
 - Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée au 25.07.2015
 - Versement des fonds : possible jusqu'au 25.01.2015
- Autorise le Maire à signer l'offre de prêt,
- Mandate le Maire pour toutes les formalités à venir.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE (délibération 2014.61) :

Monsieur le Maire informe les élus que les demandes de locations de salles sont effectuées 12 à 18 mois à l'avance. Afin de prévoir les futures locations de la salle socio-culturelle, il convient de fixer les tarifs et les conditions de location de la salle socio-culturelle dès sa mise en service. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs et conditions de locations comme suit :

DESIGNATION	DUREE	TARIFS	OBSERVATIONS
Particuliers domiciliés sur la commune de Brézins	Week-end	300.00 €	Du samedi matin au dimanche soir
Particuliers non domiciliés sur la commune de Brézins	Week-end	600.00 €	

Fixe une caution d'un montant de 1000.00 € pour chaque location et précise que ces tarifs seront complétés ultérieurement lors d'une prochaine séance.

ADHESION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (délibération 2014.62) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les adhérents des bibliothèques des communes membres de la Communauté de Communes peuvent aller dans l'une ou l'autre des bibliothèques du réseau si le particulier est à jour de son adhésion dans l'une de ces bibliothèques. L'adhésion à la bibliothèque de Brézins s'élève à 15 € / an alors que

l'adhésion des bibliothèques du réseau est à 10 € / an. Il propose au Conseil Municipal de modifier le tarif d'adhésion en se calquant sur le tarif pratiqué dans les autres bibliothèques afin de ne pas perdre les adhérents brézinois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'adhésion à la bibliothèque à 10 € / an / famille à compter du 1^{er} novembre 2014.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'EXPOSITION 14/18 (délibération 2014.63) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'exposition en cours concernant le centenaire de la guerre 14/18. A cette occasion, un appel aux habitants de la commune a été fait pour rassembler des documents, photos, objets et témoignages relatifs à cette guerre.

Ce travail de collecte a permis de faire des découvertes sur les poilus originaires de la commune avec la collaboration de l'historienne Mme Gilbertas et l'association « Passeurs de mémoires ». Tous les documents, photos... recueillis seront numérisés et reversés aux archives départementales dans le cadre des « Actions de mémoires ».

A ce titre, une demande de subvention auprès du Conseil Général peut être sollicitée pouvant représenter 80 % du budget prévisionnel soit :

Association Passeurs de Mémoires :	300.00 €
Frais de réception :	100.00 €
Frais déplacement Historienne	325.00 €
Total H.T.	725.00 €
Subvention Conseil Général	580.00 €
Autofinancement	145.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre « Des Actions de Mémoires »
- mandate le Maire pour toutes les formalités à venir.

SEDI – TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – LE GRAND CHEMIN (délibération 2014.64) :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	60 917 €
2. Le montant total de financement externe serait de	56 743 €
3. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	0 €
4. La contribution aux investissements s'élèverait à environ	4 174 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

✓ Prix de revient prévisionnel	60 917 €
✓ Financements externes	56 743 €
✓ Participation prévisionnelle (frais SEDI + contributions aux investissements)	4 174 €
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €

SEDI – TRAVAUX SUR LES RESEAUX FRANCE TELECOM – LE GRAND CHEMIN (délibération 2014.65)

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	19 712 €
Le montant total de financement externe serait de	2 500 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	939 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ	16 273 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - ✓ Prix de revient prévisionnel 19 712 €
 - ✓ Financements externes 2 500 €
 - ✓ Participation prévisionnelle (frais SEDI + contributions aux investissements) 17 212 €
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 939 €

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - LE GRAND CHEMIN (délibération 2014.66) :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	17 927 €
Le montant total de financement externe serait de	9 049 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	341 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ	8 537 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - ✓ Prix de revient prévisionnel 17 927 €
 - ✓ Financements externes 9 049 €
 - ✓ Participation prévisionnelle (frais SEDI + contributions aux investissements) 8 878 €
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 341 €

APPROBATION DU REGLEMENT DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) -(délibération 2014.67):

Mme DEMARCO Valérie, adjointe, donne lecture du projet de règlement pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) mis en place à la rentrée de septembre 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement annexé à la présente délibération.

NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL (délibération 2014.68) :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser comme les années précédentes une fête de Noël pour les enfants du personnel de la commune. Le cadeau serait un bon d'achat d'un montant de 25 euros ainsi qu'un paquet de papillotes pour tous les enfants âgés de 14 ans au maximum au 31.12.2014.

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette fête et dit qu'elle aura lieu le **17 DECEMBRE 2014 à 18 H.**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Cérémonie du 11 novembre:** Elle est fixée à 10 h 30.
- **Recensement de la Population :** le recensement de la population aura lieu sur la commune en 2015. Les opérations de collecte auprès des ménages se dérouleront entre le 15 janvier 2015 et le 14 février 2015.
- **Vie culturelle :**
Mme Bouchet rappelle que l'exposition 14/18 s'achèvera le samedi 18 octobre avec une cérémonie de clôture à 16 h 30.
- **Animation jeunesse :**
Une sortie est programmée le 23 octobre prochain. Vu le succès de cette sortie, une seconde est programmée le 30 pour répondre à la demande. Les jeunes en liste d'attente sont prioritaires.
La semaine « Danse avec les Brézinois » est organisée pendant les vacances scolaires.
- **Bassins de rétention :**
Le premier bassin est opérationnel. Les fouilles archéologiques pour la construction du second bassin s'achèveront le 21 novembre prochain.
- **Travaux voirie :**
Les travaux de la RD 518 sont pratiquement finis. Il reste les plantations à faire et la reprise des caniveaux.
- **Urbanisme :**
Mr Gelas informe qu'un seul dossier de permis de construire a été déposé :
 - FERREIRA Davis pour une maison individuelle – en cours d'instruction

La séance est levée à 23 heures.